



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE D'ILE-DE-FRANCE

La CRSA donne un avis favorable aux propositions de l'ARS IDF présentées lors de la séance du 30 janvier sur le zonage ambulatoire Médecins.

Elle assortit cependant son avis des réserves suivantes :

- 1- Au regard de l'impact, déjà fortement ressenti dans de nombreuses communes d'Ile-de-France de la chute de la démographie médicale et particulièrement de celle des médecins généralistes, la CRSA souhaite que l'action publique s'inscrive dans une stratégie plus globale et plus volontariste que celle du seul subventionnement à l'installation.
- 2- Elle demande qu'une coordination effective soit mise en œuvre avec les collectivités territoriales (notamment le Conseil Régional d'Ile-de-France) pour une attribution cohérente des aides et la facilitation des dépôts des dossiers (guichet unique).
- 3- Elle rappelle qu'elle avait demandé la prise en compte des « quartiers politiques de la ville » et des territoires avec des indicateurs sociaux défavorables (IDH2 faibles) pour que les secteurs déficitaires soient couverts avec un objectif de réduction des inégalités régionales de santé.

Elle constate que l'ARS dans la marge de manœuvre dont elle disposait a pris en compte cette demande.

Mais elle observe que subsistent dans les choix de la sélection nationale quelques territoires inadaptés et non cohérents avec le niveau réel des besoins des populations.

Aussi, la CRSA, tout en donnant un avis favorable avec réserves, demande au Directeur général de l'ARS d'utiliser le droit à la dérogation reconnu par le Décret n°2017/1862 du 29 décembre 2017 pour corriger, en concertation avec les instances de démocratie sanitaire les imperfections de la sélection nationale.